

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

II^e CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

L'INDUSTRIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

COMPTE RENDU DES SÉANCES

Le deuxième Congrès international du Bâtiment et des Travaux publics s'est ouvert officiellement lundi 16 novembre, à 10 h. 1/2, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, à Paris.

Voici, d'après notre excellent confrère *le Bâtiment*, de Paris, le compte rendu de cette importante manifestation :

M. Chapsal, conseiller d'Etat, directeur des Affaires commerciales et industrielles au Ministère du Commerce, représentait M. Cruppi, empêché; M. Viviani avait délégué M. Peytel.

Parmi les nombreuses personnalités, on remarquait : MM. Soulié, président du Groupe des Chambres syndicales du Bâtiment; Villemin, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de maçonnerie; Girault, président de la Société Centrale des Architectes; Bonnier, président de la Société des Architectes diplômés; Saint-Anne-Louzier, président de l'Union syndicale des Architectes; M. Berlie, président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, etc., etc.

Un très grand nombre de délégués des Fédérations ou Chambres syndicales de province étaient présents, ainsi que tous les représentants officiels des nations adhérentes au Congrès.

M. Soulié, comme président de la Fédération nationale du Bâtiment, a prononcé le discours de bienvenue à tous les congressistes et a esquissé le programme général du Congrès.

Le bureau a immédiatement été constitué de la façon suivante :

Président : M. Soulié; *vice-présidents* : MM. Berlie, président de la Fédération Est et Sud-Est; Perdriel, président de la Fédération du Nord-Ouest; Berjeaut, président de la Fédération du Sud-Ouest; Baudouin, président de la Fédération du Nord-Est; Fougerolle, président du Syndicat des Travaux publics; H. Delhay, président de la Fédération des Associations d'Entrepreneurs de Belgique; Hendrix, président de l'Annemershond, à Amsterdam; Viragh, architecte, conseiller technique au Ministère du commerce, à Budapest.

Secrétaire général : M. Villemin, président de la Chambre syndicale de Maçonnerie de Paris et du département de la Seine;

Trésorier : M. Despagnat, trésorier de la Fédération Centrale;

Secrétaires : MM. Schlege (Berlin), White (Angleterre), Piquet, Frisia (Italie), Brion (Alsace-Lorraine), Gallotti, Bégarie, Dupret;

Membres : MM. Benoit, Kinberg, Deking-Dura, Bette, Sideridès, Sabadelle, Hesbain, Ventura, Slivkoff, Debbaudt, de Vlugt, Liégaux, Stocq, Rostrup, Deloffre.

Après les discours très applaudis de MM. Villemin, secrétaire général du Congrès, et Van Ophen, secrétaire général de la Commission internationale, les délégués étrangers ont, tour à tour, pris la parole : MM. Benoit, délégué du Gouvernement belge; Viragh, délégué du Gouvernement hongrois; Deking-Dura et Hendrix pour la Hollande; Delhay, président de la Fédération belge; Schlege, pour l'Allemagne; Frisia, de la Fédération italienne; White, pour l'Angleterre, et Brion, président de la Société des Entrepreneurs d'Alsace-Lorraine.

M. Chapsal, au nom de M. Cruppi, Ministre du commerce, a dit ensuite avec quel intérêt le gouvernement français suivait les délibérations du Congrès.

« Malgré la diversité des règles spéciales à chaque pays, a-t-il dit, l'industrie du bâtiment tend de plus en plus à uniformiser son action.

« Plus que jamais les frontières cessent d'être des barrières quand il s'agit du progrès économique. »

Il a, de plus, appelé l'attention des congressistes sur la crise de l'Apprentissage et la solution des questions ouvrières.

Le Congrès, en fin de séance, a ratifié les propositions qui lui étaient faites touchant la composition des bureaux des sections.

1^{re} SECTION. -- Du mode d'adjudication.

Bureau : MM. Fougerolle, Viragh de Kistala, présidents; Hes-

bain, Baudouin, Ventura, Slivkoff, vice-présidents; Gallotti, secrétaire rapporteur; Debbaudt, secrétaire.

Cette section, qui avait à traiter l'éternelle question du mode d'adjudication, a résolu de demander que les cahiers des charges accordent aux entrepreneurs les garanties qui leur font le plus souvent défaut, tout en maintenant aux Administrations celles qu'elles sont en droit d'exiger.

Dans cet ordre d'idées, la Commission du Congrès a été d'avis de demander que pour les grands travaux d'utilité publique, ainsi que pour les ouvrages exceptionnels, on généralise le principe de l'adjudication au concours et que, pour les travaux publics ordinaires, les entrepreneurs soient appelés à fournir les prix sur les quantités d'ouvrages prévus par les Administrations, ainsi que cela se passe actuellement en France pour les adjudications des Chemins de fer de l'Etat et des grandes Compagnies.

Au nombre des garanties réclamées par les entrepreneurs, figure notamment celle-ci : que la grève soit toujours considérée comme un cas de force majeure lorsqu'il est établi que l'entrepreneur n'a pu ni la prévoir, ni en enrayer les effets.

La 1^{re} section a clôturé ses travaux en s'occupant de la question des garanties au point de vue des travaux publics et particuliers du bâtiment.

Le vœu émis en Commission comporte :

1^o La création de Commissions mixtes nommées par les Sociétés d'architectes et les Syndicats patronaux, Commissions ayant pour objet d'élaborer en commun les séries de prix applicables aux travaux;

2^o La création de bureaux de métré également mixtes, chargés de dresser en commun les devis des travaux avant leur mise en adjudication.

A la fin de la séance, une résolution intéressante proposée par M. Douane a été prise en considération par la section et renvoyée à l'examen de l'Assemblée générale.

Elle a pour objet de provoquer l'étude des modifications à apporter, d'une façon générale, au principe des adjudications, en raison des considérations qui découlent des conditions du travail résultant des lois sociales votées dans les différents pays.

(A suivre.)

A CÔTÉ DU CONGRÈS

A PARIS

Comme dans tous les Congrès, à côté des séances qui en font l'objet et en forment le fond, on a offert aux Congressistes des visites instructives et des distractions agréables.

Le lundi 16, avait lieu une conférence sur les travaux du Métropolitain, par M. Chagnaud, entrepreneur du Métropolitain, bien qualifié pour traiter d'un pareil sujet. La conférence fut suivie d'une visite fort intéressante sur les chantiers de la Cité et de la place Saint-Michel.

Les Congressistes se sont également rendus à Arcueil-Cachon, où M. Eyrolles, le distingué directeur de l'École spéciale des travaux publics de Paris, a créé une École d'application dont le fonctionnement complète à merveille l'enseignement donné à Paris.

Mardi soir 17, était donnée, au théâtre Marigny, une grande soirée de gala, à laquelle les principaux artistes de Paris prôtaient leur concours.

Le mercredi, la Municipalité parisienne recevait les Congressistes à l'hôtel de ville, on leur faisait visiter le théâtre national de l'Opéra, et ils étaient ensuite reçus par la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie, par le Syndicat de garantie du Bâtiment et des Travaux publics et l'Association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie.

L'Assemblée générale de clôture avait lieu jeudi matin 19, à l'Hôtel des Sociétés savantes, et un banquet à l'Hôtel Continental terminait la première partie avant la dislocation.

Un groupe de Congressistes prenait part aux excursions des 20, 21 et 22, à Versailles, Fontainebleau, Sèvres et Chantilly ; l'autre se dirigeait sur Lyon, pour séjourner jusqu'au 27 novembre à Marseille, Cannes et Nice, où un programme de ravissantes excursions a été exécuté.

A LYON

Le groupe de congressistes se dirigeant vers la Côte d'Azur a ainsi employé la journée du samedi 21, qu'il a consacrée à Lyon :

A 9 heures, ils étaient reçus à la Chambre syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux publics de Lyon par M. Pétavit, président, et les membres de son Conseil.

Puis M. Berlie, président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, les présentait à 10 heures à M. Edouard Herriot, maire de Lyon, et leur faisait visiter les salons de notre Hôtel de Ville.

A 11 heures, avait lieu une réception à la Chambre de commerce, par M. J. Coignet, vice-président. Aussitôt après, les congressistes parcouraient les salles du Musée historique des tissus, guidés par M. Raymond Cox, directeur de cet établissement.

A 2 heures, les congressistes étaient emmenés par des automobiles, gracieusement mis à leur disposition par M. Berliet, constructeur, pour visiter successivement le Parc de la Tête-d'Or, l'usine de tissage mécanique de soieries Henry Bertrand, et les ateliers de constructions automobiles de M. Berliet.

Pendant toute la journée, ils ont été pilotés par M. Berlie, qui s'est prodigué, en bon Lyonnais et en charmant confrère, pour qu'ils emportent de Lyon un agréable souvenir et une notion exacte des ressources industrielles et des beautés de notre grande cité.

Un banquet réunissait le soir dans la nouvelle salle Rameau congressistes, membres de la Chambre syndicale et invités ; il était excellemment servi par M. Duplessy, le propriétaire de la Grande Taverne, déjà connue et appréciée, qui occupe le rez-de-chaussée du monument. C'est une excellente idée d'avoir ainsi fait connaître aux hôtes étrangers et à de nombreux Lyonnais cette magnifique salle, dont chacun s'est plu à louer la belle ordonnance et la sobre ornementation.

Parmi les convives groupés autour de M. Pétavit, président de la Chambre syndicale lyonnaise, nous citerons, sans ordre de préséances, M. Curty, conseiller de Préfecture ; M. Herriot, maire de Lyon ; M. Berlie, premier vice-président de la Fédération Nationale, président de la Fédération régionale de l'Est et du Sud-Est ; M. Coignet, vice-président de la Chambre de commerce ; M. Niogret, premier juge au Tribunal de commerce ; M. Kinberg, ingénieur en chef des Travaux de la Ville de Stockholm ; M. Fontaine, de Gilly (Belgique) ; Mme Van Ipenburg, et M. Van Ipenburg, de Rotterdam ; MM. Van Dorp, Jensen, Van Leeuwen, de Rotterdam ; M. Bongraod ; M. Lonlindenberg ; M. Dupont, de Liège ; M. Guillon, ingénieur des Arts et Manufactures, de Paris ; MM. Godard et Jabouille, de Paris ; M. Prost, de Chalon-sur-Saône ; M. Rome, architecte à Grenoble ; M. Porte, président de la Société Académique d'Architecture de Lyon ; M. Billon, président du Syndicat des Architectes du Rhône ; M. Péhu, président de l'Union Architecturale ; M. Ch. Meysson, architecte en chef de la Ville ; MM. les Architectes Clermont, Riboud, Cahuzac, P. Porte fils, Bissuel fils, Santu, Curny ; MM. Nesme et Viallon, géomètres ; M. Martial Paufigue, membre de la Chambre de commerce ; M. Brizon, ancien président du Tribunal de commerce ; MM. Benassy, Victor et Sapanet, juges au Tribunal de commerce ; MM. Dumont et Gagneux, président et directeur de *l'Auxiliaire* ; MM. Cochet et Séon, vice-présidents ; M. V. Buttin, trésorier, M. Jullien, secrétaire de la Chambre syndicale ; M. Quak, avocat à la Cour d'appel ; M. Lafosse, secrétaire de la Fédération de l'Est et du Sud-Est ; M. Mazet, président de la

Société *le Double-Mètre* ; M. Cox, directeur du Musée historique des Tissus ; M. Araud, président de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières ; MM. les conseillers prud'hommes Raffenot, Ribayron, Dubayle, Solle, Béraud, Duboin, etc., etc.

Un menu imprimé sur satin blanc, délicatement illustré par M. Bardey, représentait les attributs des diverses corporations du bâtiment.

Le moment des toasts est arrivé ; M. Pétavit, au nom de la Chambre syndicale des Entrepreneurs qu'il préside, adresse ses remerciements au Préfet du Rhône, qui s'est fait représenter par M. Curty ; à M. le Maire de Lyon qui, malgré ses multiples travaux, a bien voulu, par sa présence, rehausser l'éclat de cette fête internationale du Bâtiment, où diverses puissances étrangères et aussi les diverses régions de la France sont dignement représentées ; il le remercie également du concours qu'a apporté à la fête l'Harmonie Municipale, dont la phalange d'artistes, si bien dirigés par leur excellent chef, M. Farges, a, durant le repas, charmé ses auditeurs.

Nous savons, Monsieur le Maire, continue M. le Président Pétavit, combien vous vous intéressez à l'entreprise lyonnaise et nous connaissons le programme des grands travaux que, d'accord avec le Conseil municipal, vous avez élaboré, et que déjà vous avez commencé à mettre à exécution. Soyez persuadé que non seulement les entrepreneurs, mais encore tout le monde du travail lyonnais, vous en seront reconnaissants, et nous espérons que, pour une fois encore, le vieux proverbe qui dit que « Quand le bâtiment va, tout va » n'aura pas menti.

Vous allez, Monsieur le Maire, reviser les taxes de remplacement d'octroi ; nous vous avons adressé un rapport relatif à la taxe sur les constructions neuves, par lequel nous vous demandons la suppression des trois premières catégories et leur remplacement par d'autres taxes de substitution qui permettront de construire, comme avant la suppression de l'octroi, des maisons sérieuses dont la ville de Lyon avait la bonne renommée et s'enorgueillissait à juste titre.

Vous élaborerez également un nouveau règlement de voirie ; nous vous demandons d'être large dans ce nouveau règlement, de laisser aux constructeurs la plus grande liberté.

Avec la suppression des catégories que nous vous demandons et avec un règlement de voirie large, vous aiderez à la réalisation de nos espérances, et vous donnerez à nos sympathiques et éminents architectes lyonnais les moyens d'exercer leurs talents en nous donnant des constructions où l'architecture, la décoration et l'hygiène joueront un grand rôle et où l'aspect et l'esthétique de notre chère ville de Lyon n'auront qu'à gagner. Le jour où vous aurez accompli ces réformes, vous aurez bien mérité des diverses corporations du bâtiment en particulier et des Lyonnais en général.

Lorsque notre ville aura revêtu un cachet plus artistique et lorsque le Syndicat d'Initiative de Lyon, qui a à sa tête mon ami Antoine Rivoire, son sympathique président, qui, depuis quelques années, a fait beaucoup pour faire mieux connaître notre ville, aura fait encore davantage, nous sommes persuadés que les étrangers s'y arrêteront beaucoup plus et que le commerce de notre ville n'aura qu'à y gagner.

S'il m'était permis, Monsieur le Maire, de vous adresser une dernière supplique, elle serait : Se conformant à l'exemple des villes qui nous environnent, telles que Grenoble, Chambéry, Clermont-Ferrand, etc., que la Ville de Lyon alloue à notre Syndicat d'Initiative une subvention assez large pour encourager les efforts qu'il a déjà faits et lui permettre d'augmenter la propagande qu'il est appelé à faire encore ; nous croyons, Monsieur le Maire, que cette subvention porterait ses fruits et que les contribuables n'auraient pas à s'en repentir.

M. Pétavit continue en s'adressant à M. J. Coignet, vice-président de la Chambre de commerce, et à M. Niogret, premier juge au Tribunal de commerce ; il salue ses collègues, MM. Victor, Bénassy et Sapanet, juges au Tribunal de commerce, et les remercie du dévouement qu'ils apportent à l'accomplissement de la mission que leur ont confiée la Chambre syndicale et la confiance des électeurs.

Messieurs, permettez-moi de vous adresser les excuses de M. Brunard, député du Rhône, membre de notre Chambre syndicale, retenu à Paris par les travaux législatifs ; de M. Soulé, le très aimable et très distingué président de notre grande Fédération nationale, qui aurait bien voulu être des nôtres, mais qui est retenu par son devoir de président aujourd'hui même à

Paris et qui a chargé M. Berlie, son premier vice-président, de le représenter.

Je vous présente aussi les excuses de M. Van Ophem, le distingué et sympathique secrétaire général de la Commission internationale du Congrès, de M. Villemin, le dévoué président de la Chambre syndicale de la maçonnerie de Paris et rapporteur général du Congrès, dont vous connaissez tous la compétence.

Je manquerais à mon devoir si je n'adressais ici nos sincères remerciements à M. Soulé, à M. Villemin et à tous nos collègues parisiens, pour la façon magistrale dont ils ont organisé le 2^e Congrès international du bâtiment, et pour l'accueil si bienveillant et si sympathique qu'ils ont fait à vos délégués ; qu'ils reçoivent l'expression de notre reconnaissance et toute notre gratitude.

Je salue nos collègues étrangers et les dames qui les accompagnent et qui n'ont pas craint de faire un long voyage pour venir parmi nous.

Messieurs, en vous arrêtant à Lyon quelques instants pendant le cours de votre voyage à la Côte d'Azur, vous avez fait un très grand honneur à vos collègues de la Chambre syndicale lyonnaise et à ceux de la région de l'Est et du Sud-Est, qui ont bien voulu se joindre à nous pour vous recevoir. Aussi, Messieurs, nous vous en sommes très reconnaissants et nous gardons un précieux souvenir de votre visite.

Dans notre ville de Lyon, vous n'avez pas certainement trouvé les merveilles que vous avez pu admirer pendant votre séjour dans Paris, notre grande capitale, mais je crois que vous y aurez trouvé parmi nous un accueil sincèrement cordial et bienveillant.

Messieurs, vous avez pu voir ce matin avec quelle sympathie M. le Maire vous a reçus et avec quel empressement il vous a fait les honneurs de notre hôtel de ville, qui n'a de rivaux en Europe que ceux de Paris et d'Amsterdam.

Vous avez pu voir aussi combien les membres de notre grande Chambre de commerce étaient heureux de vous recevoir et de vous faire visiter le Musée des Tissus, qui est une véritable merveille et dont les collections de tous les âges sont uniques au monde ; ce musée a coûté beaucoup d'argent et encore plus d'efforts à ses dévoués organisateurs, et merci à son distingué directeur, M. Cox, pour cette belle visite.

Vous avez pu visiter quelques-unes de nos grandes usines, où vous avez été accueillis avec empressement et reconnaissance par nos grands industriels lyonnais.

Nous aurions voulu, Messieurs, vous garder plus longtemps dans notre grande cité, nous aurions pu alors vous montrer quelques-uns des sites pittoresques qui nous environnent, vous auriez pu voir aussi le panorama merveilleux qui se déroule de la colline de Fourvière jusqu'aux Alpes, vous auriez pu admirer les contours capricieux de nos deux fleuves jusqu'à leur confluent, vous auriez pu voir également que la ville de Lyon est une grande ruche bourdonnante et féconde, peuplée de travailleurs infatigables, aussi bien dans son industrie que dans son commerce, et qui font sa grandeur et sa puissance. Néanmoins, Messieurs, j'ose espérer que vous garderez un bon souvenir de votre trop courte visite dans la ville de Lyon, et que vous en emporterez une bonne impression.

Je remercie M. le Président de la Société Académique d'Architecture qui, malgré l'état de sa santé, s'est fait un devoir de venir parmi nous. Nous lui adressons l'expression de toute notre gratitude, félicitons-le aussi pour le dévouement qu'il apporte à faire récompenser nos collaborateurs, contremaîtres et ouvriers du bâtiment, tâche à laquelle il s'est voué depuis de nombreuses années déjà.

Je remercie MM. les Présidents du Syndicat des Architectes et de l'Union Architecturale d'avoir bien voulu accepter notre invitation ; qu'ils soient les bienvenus parmi nous.

Je remercie aussi M. Meysson, l'architecte en chef de la Ville, et MM. les éminents Architectes ici présents, d'avoir bien voulu faire trêve à leurs nombreuses occupations et venir passer quelques instants au milieu de nous ; vous pouvez être certains, Messieurs et chers Maîtres, que vous trouverez toujours, parmi les nombreux entrepreneurs de notre Chambre syndicale, des collaborateurs dévoués, mettant tout leur savoir et toute leur expérience dans l'exécution de vos œuvres.

Qu'il me soit permis d'adresser à MM. Clermont et Riboud tous les remerciements des entrepreneurs qui ont collaboré à l'œuvre qu'ils ont entreprise en transformant un des anciens quartiers de Lyon en un quartier moderne où l'air, la lumière et l'hygiène sont à profusion. Cette œuvre n'a pas toujours été facile à exécuter, la Compagnie Immobilière du 1^{er} Arrondissement a connu des moments difficiles, mais, grâce au dévouement, à l'énergie et à la ténacité de M. Clermont, et aussi au bon concours de l'Administration municipale, les obstacles ont été aplanis et l'œuvre est arrivée à la période d'achèvement ; encore une fois, Messieurs, remercions-les, comme entrepreneurs et, comme Lyonnais, adressons leur nos plus vives félicitations pour avoir doté la ville de Lyon de cette belle Salle Rameau, dans laquelle nous inaugurons aujourd'hui l'ère des grands banquets ; ils ont enfin comblé

une lacune, et, Messieurs, s'il m'était permis d'émettre un vœu, je demanderais, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, qu'une récompense vienne couronner cette œuvre.

Monsieur l'Architecte en chef de la Ville dans un entretien que nous avons eu, à la distribution des récompenses aux apprentis de l'École de serrurerie, vous me posiez une question en me demandant pourquoi nous n'avions pas à Lyon une seule et unique série de prix pour les travaux. Aujourd'hui, à mon tour, je pose cette question : pourquoi, en effet, n'aurions-nous pas cette seule et unique série de prix ? Il me semble, Messieurs, que la question serait bien facile à résoudre : pour cela, il suffirait, je crois, qu'une Commission, composée d'architectes, de géomètres et d'entrepreneurs, soit nommée et, d'un commun accord, élabore cette série de prix.

J'ai posé la question, à nous tous, Messieurs, de faire tous nos efforts pour la résoudre, et cela me semble facile, si, de part et d'autre, on veut y mettre un peu de bonne volonté. J'ose espérer, Messieurs, que, dans un avenir très prochain, cette question brûlante sera résolue à la satisfaction de tous.

M. Pétavit s'adresse ensuite aux invités de la Chambre syndicale, aux conseillers prud'hommes, à M. Araud, à M. Brizon, à M. Pey, à MM. Dumont et Gagneux, qui à divers titres ont mérité la reconnaissance des Entrepreneurs.

Messieurs, permettez-moi de ne pas oublier d'adresser nos saluts et nos remerciements à notre distingué avocat-conseil, M^e Quak, dont le dévouement n'a d'égal que la modestie ;

A notre notaire-conseil, M^e Chachuat ;

A nos géomètres-conseils, MM. Nesme et Viallon ;

Et à notre sympathique secrétaire général, M. Gonnot, que nous trouvons toujours sur la brèche.

Je salue la Presse quotidienne lyonnaise, dont nous usons et abusons, mais que nous trouvons toujours prête à donner son concours dévoué, qui nous a été si précieux pour assurer la réussite de notre belle fête du Bâtiment. Qu'elle reçoive l'assurance de nos plus sincères remerciements. Nous savons, Messieurs, que votre rôle est quelquefois ingrat, mais nous connaissons aussi l'abnégation et le dévouement que vous apportez à l'accomplissement de votre mission.

Je remercie la Presse spéciale à l'entreprise, *la Construction lyonnaise*, dont les colonnes sont toujours à notre disposition et dont les articles savants et artistiques sont un régal pour ses lecteurs. Que ses dignes représentants, MM. Théodore, administrateur délégué, et Poitout, rédacteur, reçoivent l'expression de toute notre gratitude.

Je salue et remercie M. Tallins, du *Journal du Bâtiment et du Sud-Est*, pour le concours dévoué qu'il apporte à l'entreprise lyonnaise.

Mes chers Collègues de Lyon et de la région du Sud-Est, laissez-moi vous adresser mes sincères remerciements pour être venus aussi nombreux à ce banquet, vous montrez par là à nos sympathiques collègues étrangers que la deuxième ville de France sait dignement recevoir ses hôtes.

Je salue notre ami Berlie, mon prédécesseur à la présidence de la Chambre syndicale, dont il est président honoraire et en même temps président de la Fédération régionale des Syndicats patronaux du Bâtiment et des Travaux publics de l'Est et du Sud-Est ; qu'il me permette de lui adresser mes bien sincères remerciements pour le concours dévoué qu'il m'a prêté pour la réception de nos collègues étrangers. Je lui suis tout particulièrement reconnaissant d'avoir bien voulu faire ce matin les présentations à M. le Maire de Lyon et à la Chambre de commerce.

Messieurs, qu'il me soit permis d'adresser à M. Berliet, le grand constructeur lyonnais d'automobiles, à M. Henry Bertrand, le distingué fabricant de soieries, et à M. Ennard, directeur des Forces motrices du Rhône, mes bien sincères remerciements pour avoir bien voulu se mettre à notre disposition pour nous faire visiter leurs importantes et merveilleuses usines.

Je n'oublierai pas non plus M. Mazet, le sympathique président du *Double-Mètre* (Société mutuelle et de retraite des contremaîtres et employés du bâtiment), nous connaissons tout le dévouement qu'il apporte à l'accomplissement de ses fonctions et nous savons aussi que les membres de cette Société sont pour nous d'excellents collaborateurs ; qu'ils reçoivent ici le témoignage de nos meilleurs sentiments.

J'adresse à nos jeunes commissaires un témoignage de gratitude et mes plus vives félicitations pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'organisation de notre belle fête, leur rôle n'a peut-être pas toujours été facile, mais ils ont la satisfaction du devoir accompli et ils ont aussi le plaisir, que nous partageons tous, de voir le menu qu'ils avaient élaboré prendre une forme très artistique, grâce au talent de notre sympathique ami Bardey, le distingué décorateur lyonnais ; j'adresse à M. Bardey toutes mes félicitations, en même temps que mes sincères remerciements.

Messieurs, je vous prie de me pardonner si j'oublie de saluer quelques-uns de nos amis, et des meilleurs, c'est bien involontairement que je le fais.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi vous dire que des fêtes et des réunions comme celle-ci, où les représentants des diverses nations apprennent à se connaître, à s'estimer, à s'aimer, aideront et favoriseront l'avènement de la paix mondiale, dont nous avons tant besoin pour la tranquillité, le bonheur et le développement des peuples et de la civilisation.

C'est dans cet espoir, Messieurs, que je termine en vous priant de me pardonner d'avoir abusé si longuement de vos instants, et c'est dans cet esprit que je lève mon verre en l'honneur de M. le représentant du Préfet du Rhône; en l'honneur de M. le Maire de Lyon; de MM. les Présidents de la Chambre et du Tribunal de commerce; de MM. les Congressistes étrangers et des dames qui ont bien voulu les accompagner; de MM. les Présidents des Sociétés d'architecture; de tous nos sympathiques invités; de nos collègues de la Fédération de l'Est et du Sud-Est; de la Presse lyonnaise.

Et permettez-moi de boire au développement et à la grandeur de notre Chambre syndicale et à la prospérité de tous ses membres.

Quand les applaudissements qui accueillent ce discours se sont calmés, M. EDOUARD HERRIOT, maire de Lyon, se lève à son tour, et c'est avec une attention sympathique que sont écoutées ses paroles, qui sont fréquemment soulignées par des bravos enthousiastes.

M. Herriot adresse, en débutant, ses remerciements à la Chambre syndicale des entrepreneurs et à son très sympathique président, pour l'avoir associé à cette belle manifestation.

Et si les quelques desiderata qui viennent de lui être exposés ne lui rappelaient qu'il a été invité au titre de magistrat municipal, il serait tenté de se croire dans un milieu d'affaires et il se trouve naturellement amené à parler d'affaires; car, lui aussi, est en quelque sorte un entrepreneur de travaux publics; n'a-t-il pas élaboré et proposé au Conseil municipal un projet de grands travaux s'élevant à 35 millions? Ce sera la gloire et l'honneur de la présente Assemblée municipale d'avoir apporté à la ville de Lyon un tel élément d'activité, qui fera revivre dans l'entreprise une prospérité depuis trop longtemps inconnue, et qui apportera à la classe des travailleurs un bien-être moralisateur; il en appelle au souvenir de tous pour constater que, de long-temps, la Ville n'avait entrepris un aussi important ensemble de grands travaux. Et M. Herriot insiste sur ce fait que, malgré les déclamations de certains esprits chagrins ou volontairement aveuglés, ce programme sera réalisé sans qu'il soit demandé un centime de plus aux contribuables, sans que leurs feuilles d'impositions en soient le moins du monde augmentées.

M. Herriot est chaleureusement applaudi quand il rend hommage à l'élite du bâtiment qui forme l'assistance: il a, avec les entrepreneurs lyonnais, auxquels il fait toujours le meilleur accueil, de fréquents rapports qui lui ont permis de les apprécier; ce qui fait, dit-il, l'originalité de la corporation, c'est qu'elle est composée en majeure partie d'hommes, ouvriers hier, qui ne doivent qu'à eux-mêmes la situation qu'ils occupent avec tant de dignité; lui-même se glorifie d'être le fils de ses œuvres, et c'est à cette communauté d'origine qu'il doit la satisfaction qu'il éprouve de se trouver dans la compagnie de ceux qui ne doivent qu'à leur incessant travail la situation de leur âge mûr.

Puisque le discours de l'aimable président l'amène à parler affaires, il se fait un plaisir de le suivre sur ce terrain: il ne veut pas entrer dans de longs développements sur la question des taxes municipales de remplacement: ce n'est pas le lieu de faire un exposé de cette sorte de « théologie municipale »; mais il affirme que la question sera examinée avec toute la sollicitude qu'elle comporte.

Quant au règlement de voirie auquel il a été fait allusion, M. Herriot reconnaît hautement que, sur ce point, le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs a pleinement raison. Pour donner satisfaction à tous les desiderata exprimés, il fait procéder à une révision, à une modification dans un sens plus libéral du règlement de voirie en ce qui concerne les constructions et les libertés à accorder aux architectes pour l'exécution de leurs conceptions artistiques. Il fait appel aux témoignages des personnes présentes au courant de l'élaboration du nouveau règlement, et en particulier de M. Charles Meysson, architecte en chef de la Ville. Le nouveau règlement, actuellement à l'impression, sera infiniment moins archaïque, moins tracassier, moins classique, si l'on veut, si l'on prend ce terme dans son sens le moins favorable. En passant, et avec un délicat hommage aux congressistes étrangers présents, M. Herriot parle du pittoresque et de la variété des constructions belges et hollandaises, qu'il a eu occasion d'apprécier lors de ses voyages dans ces pays qu'il s'est plu à visiter, et il fait entrevoir aux architectes lyonnais la possibilité prochaine de donner à leur tour à leurs constructions le cachet artistique qui fait le charme de certaines villes de l'étranger.

M. Pétavit a demandé, pour le Syndicat d'Initiative de Lyon,

une plus large subvention de la Ville: M. Herriot en profite pour adresser à son président, M. Antoine Rivoire, l'hommage public auquel il a droit; mais, en même temps, il déclare que cet important groupement, dont l'influente intervention s'est déjà si utilement manifestée, doit conserver son entière autonomie; il doit justifier son qualificatif « d'initiative » et, pour cela, rester libre de toute attache officielle. Il lui promet la plus large « subvention morale », et déclare que, comme par le passé, il écoutera attentivement et réalisera, dans la mesure du possible, ce qu'il lui proposera pour la grandeur et la beauté de la ville.

Il en a d'ailleurs déjà donné la preuve en ce qui concerne le projet d'Exposition qui lui a été soumis par le Syndicat d'Initiative. Il a précédemment exposé comment il lui semble que pourraient être utilisés les terrains au sud de Lyon, au confluent, de façon à profiter des constructions grandioses des futurs abattoirs, qui seraient reliés à l'autre rive du Rhône par le pont projeté; le commencement des travaux est subordonné à l'approbation ministérielle, qui n'est, en somme, qu'une formalité, et M. Herriot signale en passant la lenteur de l'Administration supérieure à revêtir d'une signature des documents qu'il ne lui faudrait pas grand temps pour apostiller; mais il faut compter avec ce qu'il appelle spirituellement les « délais d'amour-propre » et il déclare qu'il est actuellement en instance à Paris pour les faire réduire au minimum.

Avant de terminer, le Maire de Lyon fait un chaleureux appel auprès des architectes et des entrepreneurs pour qu'ils apportent leur concours le plus dévoué et le plus actif à la question des habitations à bon marché, qui lui tient à cœur à juste titre; il fait un tableau émouvant de l'œuvre moralisatrice à réaliser par la création de foyers salubres comme moyen de lutter contre l'alcoolisme et la tuberculose, ces fléaux auxquels doit chercher à remédier tout homme de cœur sincèrement épris d'humanité et de progrès.

Unissant dans une même pensée tous ceux qui travaillent, depuis les chefs jusqu'aux plus obscurs collaborateurs, dont le labeur concourt pour une si large part à l'œuvre commune, M. Herriot termine en portant la santé des délégués étrangers, de tous les invités, de la Chambre syndicale et de tout le monde du travail, souhaitant de voir, par son union loyale s'ouvrir une vie de bonheur et de prospérité.

Toute l'assistance acclame la parole élégante et précise du maire de Lyon et les idées pleines de cœur qu'il a si éloquemment exprimées.

Puis, M. CURTY transmet à la Chambre syndicale et à son œuvre les sentiments d'estime et de sympathie du Préfet, empêché.

Quand M. BERLIE, vice-président de la Fédération Nationale et président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, se lève à son tour, il est salué par une salve d'applaudissements, qui se renouvelle à chaque instant pendant l'improvisation suivante:

Messieurs, j'avais préparé un discours très étudié, traitant de nos Fédérations, mais, après le long discours de votre président, celui si imagé et si spirituel de M. le Maire, le toast de M. Curty, conseiller de préfecture, un quatrième discours un peu long pourrait devenir indigeste.

C'est certainement ce qu'a compris le Président de la Chambre syndicale qui, se substituant à moi, a traité les diverses questions dont j'avais à vous entretenir et vous a présenté les excuses et les regrets que M. Soulé m'avait chargé de vous transmettre. Il a bien voulu me remercier aussi des démarches que j'avais faites pour assurer à nos collègues étrangers, à nos syndiqués de province et à nos amis lyonnais, des réceptions à l'hôtel de ville et à la Chambre de commerce, le matin, et des visites d'usines en automobiles le soir. Je n'ai fait que mon devoir strict. Président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est, vice-président et seul représentant aujourd'hui de notre Fédération nationale et internationale à Lyon, il n'appartenait qu'à moi de vous en faire les honneurs. Faut-il ajouter que j'ai trouvé partout l'accueil le plus bienveillant et le plus cordial. Mes remerciements vont à M. le Maire qui, après nous avoir souhaité la bienvenue en termes affectueux, nous a permis de visiter les merveilleux salons du Palais municipal.

M. Coignet, le distingué vice-président de la Chambre de commerce, a bien voulu, en l'absence de M. le président Isaac, retenu à Paris par la Commission internationale du travail, nous souhaiter la bienvenue. Je lui suis particulièrement reconnaissant de l'accueil qu'il nous a réservé et suis persuadé que nos collègues étrangers emporteront un souvenir inoubliable de la visite du Musée des Tissus, dont les richesses sont uniques au monde.

Merci également à M. Cox qui, en érudit, nous a fait passer par tous les âges du tissage.

Notre soirée ne devait pas être moins occupée. Nos industriels lyonnais ayant répondu à l'appel de votre président de Fédération, je me permettrai de citer M. Berliet, notre grand constructeur d'automobiles, dont vous avez visité les ateliers avec tant d'intérêt et souvent de surprise, qui a mis gracieusement à notre disposition dix voitures nous permettant ainsi de nous transporter rapidement à l'usine des Forces motrices du Rhône, dont M. Saroléa, ingénieur, nous a fait les honneurs avec la plus grande amabilité.

M. Henry Bertrand nous a fait passer également par toutes les phases du tissage, et vous avez pu juger de la valeur de l'homme par l'organisation raisonnée de cette usine modèle.

A tous ces Messieurs, pour nos invités et pour nos collègues, merci.

Messieurs, je ne voudrais pas abuser de votre temps, et, cependant, il me paraît nécessaire d'ajouter quelques mots très courts pour souligner l'importance de ces Fédérations internationales qui ont pour but l'étude et la défense des intérêts généraux européens, et même universels de l'entreprise. Elles créent entre des hommes de nationalités différentes, mais tous animés du même désir d'étude, de travail et de concorde, un lien puissant d'estime et de sympathie de nature à faire contrepoids aux impulsions malades et homicides.

Les problèmes qui sollicitent leur attention et nécessitent leurs travaux sont de telle importance qu'on peut dire qu'elles sont appelées à constituer un jour les Parlements, ou, tout au moins, les Chambres consultatives mondiales du travail. Aussi devons-nous être reconnaissants à M. Soulé, notre président, à M. Van Ophem, notre secrétaire, à M. Villemain, le travailleur infatigable, et à tous nos distingués collègues qui se sont faits les apôtres de ce Congrès, de tout le travail et de tout le dévouement, souvent ignoré, qu'ils apportent dans la réalisation de cette grande œuvre. C'est avec de pareils efforts multipliés dans l'univers entier que nous arriverons à fixer pour toujours la paix féconde par le travail et la concorde.

C'est en souhaitant de voir un jour réaliser ce noble idéal que je bois : au Président de la Chambre syndicale lyonnaise, à ses invités, à nos collègues étrangers, à nos Fédérations nationales et internationales, et j'ajouterai : au Progrès, à la Liberté, à la Prospérité industrielle et commerciale de toutes les nations qui ont pris part à notre Congrès.

M. COIGNET, vice-président de la Chambre de commerce, apporte le salut de la Compagnie qu'il représente et boit à la prospérité de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, qui est un des groupements les mieux constitués parmi ceux qui se rattachent à la Chambre de commerce. S'adressant aux hôtes étrangers, il remarque que sans doute leur visite à Lyon ne les amènera pas à s'adresser pour leurs constructions à nos architectes et à nos entrepreneurs ; mais ils auront pu constater combien l'industrie lyonnaise est variée et riche en produits, et ils sauront sûrement s'en souvenir pour leurs besoins.

Après M. NIOGRET, M. DUPONT, entrepreneur à Liège, où s'est tenu le précédent Congrès international, rappelle avec quelle sympathie y ont été accueillis les entrepreneurs français ; mais l'accueil qu'ont rencontré en France les délégués étrangers laissera en leurs cœurs d'ineffaçables souvenirs, et c'est au nom des Belges, Hollandais, Suédois, ainsi que Parisiens, qu'il adresse à la Fédération et à la Chambre syndicale lyonnaise leurs plus chaleureux remerciements.

C'est au tour de M. PORTE, président de la Société académique d'Architecture de Lyon, de s'exprimer en ces termes :

Monsieur le Président, Messieurs,

Vous avez honoré la Société Académique d'Architecture de Lyon, en invitant son président à votre banquet.

Ne pensez pas que je me croie obligé de faire un discours. Non ! je ne sais pas le faire, et, d'ailleurs, depuis cinq jours, soit à Paris, soit à Lyon, combien de voix plus autorisées que la mienne se sont fait entendre !

Le Congrès international de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics, qui vient de se terminer à Paris, a mis à l'étude une partie des questions pouvant intéresser la grande famille du Bâtiment.

Permettez-moi, au nom de la Société que j'ai l'honneur de représenter, de dire que nous suivons avec intérêt vos travaux. Beaucoup nous sont communs, nous serons toujours prêts à les étudier avec vous.

Messieurs les Congressistes, vous avez été bien inspirés en vous arrêtant à Lyon. Par ses monuments, ses superbes quartiers nouveaux, ses collines pittoresques et ses fleuves, notre

ville est digne de vous intéresser. La Chambre syndicale des entrepreneurs doit être fière de vous recevoir et de vous en faire les honneurs.

Demain, vous allez vous rendre sur la Côte d'Azur. Vous serez heureux de jouir des beautés de cette nature féérique.

C'est une heureuse idée qu'a eue la Chambre syndicale en vous recevant dans ce temple de l'harmonie, inauguré il y a quelques jours par M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Formulons le vœu que, sous son égide, on y trouve cette union, point de départ de la solidarité qui fait les grandes familles.

A vous, Monsieur le Président de la Chambre syndicale, à vous, vieil ami, qui présidez avec tant de dévouement aux destinées de la Fédération du Sud-Est, à vous tous Messieurs, au nom de la Société Académique d'Architecture de Lyon, je lève mon verre et porte un toast en votre honneur.

C'est par une acclamation enthousiaste qu'est accueilli, quand il se lève, M. le Major HENNING KINBERG, ingénieur en chef des travaux de Stockholm, qui, bien avisé, monte sur sa chaise et s'exprime d'une voix forte en ces termes auxquels son accent, empreint d'une parfaite cordialité, donne une vive saveur :

Messieurs, je suis représentant d'un pays très loin d'ici, près des régions arctiques, la Suède. Spécialement, je suis délégué de la capitale de ce pays, la ville de Stockholm, dont j'ai l'honneur d'être l'ingénieur en chef des travaux publics.

En cette qualité, je saisis l'occasion de porter un salut cordial et fraternel de Stockholm à sa sœur aînée, si belle, si riche, si comblée d'objets intéressants et de tant d'illustrations, la ville de Lyon.

En vous remerciant de votre accueil aimable, je peux vous assurer que, si vous vouliez rendre une visite à la ville de Stockholm, où ne règne ni l'hiver éternel et où ne se promènent pas les ours blancs dans les rues, vous seriez les très bien venus.

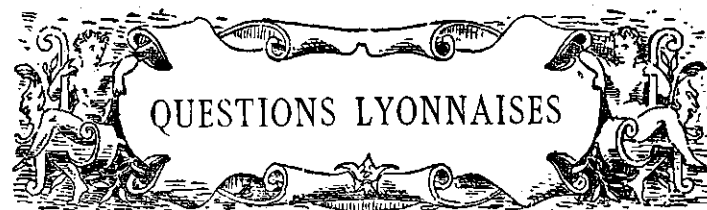
Je ne veux pas davantage maltraiter votre langue, si belle, comme la nature de ce pays.

Avec un salut de Stockholm, je lève encore une fois mon verre en l'honneur de la ville de Lyon.

Puis, M. MARTIAL PAUFIQUE, au nom de la Société *le Double-Mètre*, dont il est président d'honneur, remercie la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la subvention qu'elle accorde à cette Société, non pas en tant que subvention pécuniaire, mais parce qu'elle témoigne ainsi en quelle estime elle tient les contremaitres du bâtiment dont cette Société est formée, ces auxiliaires compétents et dévoués de l'Entreprise, dont le concours éclairé est si utile dans les travaux qui leur sont confiés.

Enfin, M. BRIZON, dans un entretien familial où perce avec esprit le langage de l'ancien président du Tribunal de commerce de Lyon, évoque les souvenirs du Congrès de Liège, où la gaité et l'entrain ont agréablement reposé des séances sérieuses des Commissions.

Après quoi, Lyonnais et congressistes se sont séparés, ces derniers pour aller achever sur le littoral cette visite à la France dont ils conserveront sûrement un souvenir particulièrement agréable.



LE QUARTIER SAINT-JEAN

La Municipalité paraît avoir abandonné définitivement l'idée de transformer le malheureux quartier Saint-Jean, si déshérité sous tous les rapports, et qui ne représente plus, maintenant, qu'une agglomération sans vie de vieilles maisons, en majorité malpropres et insalubres.

Ce nid à microbes, où toutes les maladies possibles trouvent un vaste champ d'action, continue à se vider petit à

petit, la plupart de ses habitants cherchant à quitter ces lieux pernicieux et tristes pour s'établir, dès qu'ils le peuvent, dans les quartiers attirants de la rive gauche du Rhône. Il serait donc temps de prendre un parti, si l'on veut non seulement assurer enfin l'hygiène publique dans le cinquième arrondissement, mais aussi éviter le dépeuplement complet de cette partie de la ville.

Nous savons bien que des projets soi-disant plus urgents accaparent l'attention de nos édiles et que l'on est, en outre, fâcheusement impressionné par les résultats peu encourageants de certaines transformations antérieures, mais ce n'est pas une raison, parce que telle combinaison précédente n'a pas réussi, pour ne plus rien entreprendre.

D'ailleurs, si l'on savait étudier sans parti-pris les causes des échecs subis, sans crainte de mettre en relief les erreurs commises, que l'on devrait toujours loyalement reconnaître, il est bien certain que les projets ultérieurs seraient toujours mieux conçus et plus facilement exécutés.

Ainsi, par exemple, on peut critiquer avec juste raison les idées suivies jusqu'ici dans l'établissement des plans et programmes de réfection en ce qui concerne les surfaces à exproprier et le délai d'exécution des travaux.

Sous prétexte de moins dépenser, on renonce à abattre tous les immeubles qu'il serait nécessaire de condamner, de sorte que le lotissement se fait ensuite très mal et que les constructeurs hésitent à vouloir tirer parti des emplacements étriés qu'il s'agit de reconstruire, certains qu'ils sont de ne pouvoir établir qu'un bâtiment insuffisant, d'un rendement douteux.

Puis, pour réduire l'importance du fonds de roulement nécessaire à la réédification d'un quartier, on croit généralement de bonne politique de n'agir que par sections fractionnées, en un grand nombre d'années. Or, ce moyen a l'inconvénient énorme d'arrêter tout essor, car personne ne veut commencer à bâtir le premier, sachant bien que l'immeuble prêt trop tôt ne trouve pas de locataires tant que l'opération ne sera pas totalement terminée.

C'est fort simple à comprendre, pour peu que l'on se mette, par le raisonnement, à la place du public, lequel ne tient évidemment pas à aller se loger à haut prix dans une maison qui restera empestée pendant des années par les poussières des démolitions voisines.

On perd donc, bien au delà, par manque de locations, la valeur des économies que l'on a cru réaliser en réduisant l'importance du capital initial.

Nous ne saurions donc trop insister sur la nécessité d'avoir des espaces suffisamment grands pour rebâtir, et l'importance qu'il y a à terminer rapidement les entreprises de reconstruction.

Ceci dit, nous examinerons, dans un prochain article, ce que l'on pourrait faire pour améliorer le quartier Saint-Jean.

VALROSE.

L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS

DE LA NOUVELLE GARE DES BROTEAUX

Le maire de Lyon soumet au Conseil municipal un nouveau projet de la Voirie, en vue des modifications à apporter au projet primitif d'aménagement des abords de la nouvelle gare des Broteaux, par suite de la substitution de terre-pleins plus étroits à ceux prévus antérieurement et l'élargissement à 40 mètres de l'avenue de la Gare.

Ce projet nécessite : 1° la construction de chaussées, trottoirs et bouches d'égout ; 2° de nouvelles dispositions de l'éclairage ; 3° la pose de bouches d'arrosage supplémentaires. Il entraîne une dépense supplémentaire de 11.300 fr.

Les refuges à créer auront, celui du côté Nord 70 mètres

et celui du côté Sud 85 mètres de longueur environ ; ce dernier servira au stationnement des voitures de place ; l'autre, réservé aux véhicules de la Compagnie O.-T.-L., sera divisé en deux parties, entre lesquelles s'arrêteront les voitures de la ligne Perrache-Broteaux.

Les dispositions prévues pour l'avenue de 40 mètres comportent l'établissement, le long de chaque façade, d'un trottoir de 8 mètres, planté d'arbres, et d'une chaussée de 24 mètres de largeur.

A PROPOS DE LA RECONSTRUCTION DES PONTS DE L'HÔTEL-DIEU ET LA FEUILLÉE

On sait qu'à l'occasion de l'enquête ouverte sur les projets de reconstruction des ponts de l'Hôtel-Dieu et la Feuillée, les observations auxquelles ils pouvaient donner lieu étaient reçues à la Préfecture pendant vingt jours, depuis le lundi 26 octobre. Nous avons reçu communication des réflexions et études suivantes déposées au 1^{er} bureau de la 3^e division, par M. C. Fleury, architecte honoraire, le 13 novembre dernier :

Le soussigné regrette que l'Administration n'ait pas songé, au sujet de la reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu, à réaliser la partie essentielle du projet grandiose d'André et Bissuel, qui réunissait la Préfecture au Palais de Justice par une voie et un pont magistraux.

Le pont actuel, construit vers 1830, répondait aux besoins simples de cette époque ; mais, depuis, la topographie, entre la rive droite de la Saône et la rive gauche du Rhône, s'est métamorphosée : le Palais de Justice, la Préfecture, la ville sur la rive gauche n'existaient pas ; ne doit-on pas profiter de la reconstruction de ce pont, pour le placer de manière qu'il satisfasse mieux aux nécessités présentes et futures de la circulation, à l'harmonie du plan et à la possibilité de créer des perspectives de premier ordre ? Pour cela, étudiant le plan de la ville actuelle, sans parti pris, on y découvre que, pour établir une communication directe entre le Palais et la Préfecture, il ne manque qu'un pont entre la rue Stella et la rue Dunoir. On devine toute l'importance que prendra cette grande voie transversale, qui sera, en diminutif, le projet des architectes lyonnais, cité plus haut.

Si on admet le pont de la République entre les rues Dunoir et Stella, le quartier Grôlée se peuplera, et la rue Stella, déserte, deviendra aussi commerçante que la rue Jean-de-Tourmes, dont elle est le prolongement, et, dans peu d'années, cette voie transversale sera mieux et plus fréquentée que la rue Grénette.

Pour faciliter la traversée de la place de la République, une chaussée coupant le terre-plein évitera aux voitures de faire le tour de cette place étroite, sillonnée par de nombreux tramways, ce qui peut se faire, sans grands frais, avec un trottoir de 3 mètres en avant de l'encadrement du bassin et une chaussée de 7 mètres au point le plus étroit, laissant au sud une grande partie du terre-plein avec ses deux candélabres, véritable refuge que deux grands bancs doubles agrémenteraient. Les voitures pourront sans danger stationner face au monument, permettant aux visiteurs d'admirer, chose impossible sur tout autre point.

Il restera à abattre le voile qui masque la Préfecture aux spectateurs des quais, de la place de la République et des coteaux ; cette question a été abordée par la Municipalité en 1883-1885, une contribution de 1.200.000 francs a même été offerte sans succès ; cette importante question sera reprise après la construction du pont, à ce moment son utilité décorative se comprendra mieux et s'imposera.

Il restera à effectuer l'élargissement de la rue de l'Ancienne-Préfecture, qu'on rattachera à la création d'une voie nouvelle longitudinale de la rue Mercière-Thomassin au théâtre des Célestins, pour déboucher place Bellecour, dans l'axe de la chaussée ouest.

Ce programme nouveau et d'avenir justifie bien le pont de la République entre les rues Dunoir et Stella.

De ce changement résulteront les avantages secondaires suivants :

1° Conservation du pont de l'Hôtel-Dieu, non seulement jusqu'à l'achèvement du pont de la République, mais jusqu'à celui de la Guillotière, dont il est peu éloigné ; on évitera, chose importante, une grande gêne à la circulation des voitures forcées de passer en grande partie sur le pont de la Guillotière, et les accidents qui pourront en résulter pendant la durée des travaux.

2° Economie de la passerelle provisoire et de tous ses travaux accessoires, ajournement à dix ou douze ans de la dépense de la démolition du pont, soit 225 à 250.000 francs d'économie.

3° Avantage de pouvoir commencer les travaux du nouveau pont, un an ou dix-huit mois plus tôt.

Les lignes ci-dessus ne sont pas écrites sous l'influence d'un intérêt quelconque, comme cela se présente souvent; elles ne sont que la manifestation sincère de la grande affection que son auteur ressent pour sa ville natale, dont il désire ardemment le développement artistique plus accentué et mieux compris.

Un de nos abonnés, qui a eu connaissance des observations ci-dessus, nous communique, d'autre part, les réflexions que nous publions avec plaisir, pour apporter une contribution aussi complète que possible à l'étude de cette question, qui

Il serait donc fort intéressant de les reprendre à nouveau, et même de les reproduire pour leur donner la plus grande publicité possible.

Je répète que les observations de M. C. Fleury sont des plus justifiées, sauf certaines réserves de détail, toutefois.

Ainsi, serait-il peut-être préférable de citer la rue de Jussieu plutôt que la rue Stella comme axe à choisir entre les deux ponts, du Palais de Justice sur la Saône et du nouveau pont de la Préfecture sur le Rhône.

Il conviendrait, de plus, de prévoir que le nouveau pont sur le Rhône devra recevoir double voie ferrée, et, dans ce cas, la largeur, prévue, je crois, à 20 mètres, n'est pas suffisante.

Entre le cours Gambetta et le cours Lafayette, il n'existe au-



(Pilier de gauche)



(Pilier de droite)

BÉNITIERS DE L'ÉGLISE SAINTE-ANASTHASIE A FLORENCE

Sainte-Anasthasie de Florence est une église gothique commencée en 1621. Mais ces deux bénitiers sont de la Renaissance; ils sont placés contre les deux premiers piliers de la grande nef et formés chacun d'une vasque soutenue par un grotesque (*i gobbi*), en marbre blanc et gris. Celui qui est adossé au pilier de droite est l'œuvre d'Alexandre Rossi; celui de gauche est l'œuvre de Gabriel Calini, père de Veronèse.

mérite bien d'être envisagée, non seulement de la reconstruction du pont lui-même, mais d'un ensemble de transformations actuellement du plus haut intérêt. Il faudrait éviter de procéder encore une fois, sur un point seul, de faire de l'incomplet, de l'« inachevé », comme disait si justement, il y a quelque temps, le *Lyon Républicain*, à propos de la plupart des travaux entrepris à Lyon.

Par sa note « Réflexions et Etudes relatives à la reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu », qu'il a déposée à l'enquête, M. C. Fleury architecte, regrette, avec infiniment d'à-propos et de raison, que l'Administration n'ait pas songé à reprendre les principes du projet si admirablement conçu, il y a quelques années, par les architectes Gaspard André et Bissuel.

Or, il est tout naturel de supposer que ces projets, dont on eût dû déjà s'inspirer lors de la création du quartier Grôlée, pour réserver l'amorce d'une spacieuse avenue réunissant les quais du Rhône à ceux de la Saône, n'ayant pas été élaborés par les bureaux de la Voirie municipale, cette Administration n'eût pas songé à en conserver les tracés.

cune ligne de tramway de pénétration dans le centre de la ville, toutes les lignes convergent dans la direction des ponts Lafayette et de la Guillotière.

D'autre part, il est difficile de faire ressortir la conservation pendant douze ou quinze ans encore de l'ancien pont de l'Hôtel-Dieu comme une économie, attendu que les dépenses annuelles de son entretien sont des plus onéreuses, en raison du renouvellement constant de la charpente et du plancher du tablier.

M. Fleury se croit obligé de protester de son désintéressement absolu, en demandant des modifications au projet soumis à l'enquête.

Ses scrupules sont très explicables lorsqu'on songe qu'à Lyon, chaque fois que des citoyens absolument indépendants, qui ne s'inspirent que de la grande affection qu'ils ressentent pour leur ville natale, dont ils désirent ardemment le développement artistique et mieux compris, chaque fois, dis-je, que ces citoyens se déplacent pour s'intéresser aux projets de l'Administration municipale et qu'ils manifestent leurs sentiments avec tous les ménagements possibles, ce qui ne peut se faire sans de sérieuses pertes de temps, car la publicité donnée à ces projets est assez restreinte, ils sont régulièrement visés comme étant avant tout guidés par des intérêts privés.

CONCOURS

LE RAINCY (S.-ET-O.)
HÔTEL DE VILLE

Un concours est ouvert entre les architectes français pour la construction d'un hôtel de ville au Raincy.

Trois primes sont décernées : 1.000 francs, 600 francs et 400 francs.

Le concours sera clos le 25 janvier 1909.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS OUVRIÈRES

Une Société de construction à capital et personnel variables.

Par acte sous seings privés, il s'est constitué récemment à Lyon une Société anonyme à capital et personnel variables, sous la dénomination « LES PERSÉVÉRANTS : BATIMENT ET MÉTALLURGIE CONNEXES », pour une durée de vingt-neuf ans. Son siège est à Lyon, rue Passet, 13. Elle a pour objet la construction, la fabrication, la vente de tout ce qui a trait à ses connaissances et à ses moyens. La Société est administrée par un Conseil composé de MM. Chapelon jeune, carreleur, rue Cyrano, 14, à Lyon; Adrien Lestrade, maçon, rue de la Victoire, 7, à Lyon; Tony Roucheraud, outilleur, rue Henri-Rolland, 45, à Lyon.

Le capital social est primitivement fixé à la somme de douze cents francs, représenté par douze parts d'intérêts de cent francs chacune, payables : le dixième en souscrivant, et le surplus : pour les associés travaillant pour la Société, par retenue de cinq pour cent sur les salaires, appointements, travaux, et, pour les associés travaillant au dehors, par versements de cinq francs par mois.

M. Léon Chapelon jeune a été nommé administrateur délégué.

Fondation d'une coopérative de charpente.

Il vient de se former, avec siège social à Lyon, 108, rue Vauban, sous la dénomination « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES OUVRIERS CHARPENTIERS DU RHÔNE » une Société ayant pour objet l'entreprise des travaux de charpente en tous genres; elle pourra même créer ou aider à créer dans la suite tous établissements ou institutions d'utilité générale fondés sur le principe coopératif. Le capital social est de 5.000 francs, divisé en cinquante actions de cent francs chacune. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter de sa constitution définitive, qui a eu lieu le 14 septembre dernier. Les administrateurs sont : M. Pierre-Victor Bès, rue de la Part-Dieu, 82; M. Régis Vacher, rue du Dauphiné, 95; M. Jean Fournier, rue du Tonkin, 32. M. Dieudonné Raffy, rue Vauban, 108, a été nommé directeur pour le premier exercice.

ÉDIFICATION COMPLÈTE D'UNE VILLE

EN DIX-HUIT MOIS

C'est naturellement en Amérique que ce tour de force a été accompli.

Près de Chicago, sur les bords du lac Michigan, il n'existait, il y a deux ans à peine, qu'un désert de sable, sur une vaste étendue; l'endroit s'appelait Gary.

Le trust de l'acier estima que c'était un endroit excellent pour y construire de vastes usines.

En dix-huit mois, une ville s'y est édifiée. Elle a coûté 25 millions de dollars; mais il faudra trois fois cette somme pour l'achever et l'outiller convenablement.

La population ouvrière est, dès à présent, de 7.000 hommes; quand les fabriques seront en pleine activité, le nombre des ouvriers sera de 15.000. Gary est déjà habité par 12.000 personnes, mais on compte que la population atteindra, avant peu, le chiffre de 50.000. Il y a déjà des égouts, le téléphone et le train électrique. La Banque nationale y a son comptoir, et bientôt Gary sera en possession d'un théâtre. Le directeur d'un théâtre de Chicago y a acquis un terrain de 15.000 dollars pour y construire prochainement un théâtre qui coûtera la somme de 120.000 dollars. Les plans d'une gare sont prêts. Il y a déjà un port, relié au lac Michigan au moyen d'un grand canal, long d'un mille et large de 250 pieds, sur une profondeur de 25 pieds.

Partout règne une hâte fébrile. A la suite d'une épidémie de variole, un asile pour maladies épidémiques était prêt en vingt-quatre heures et fonctionnait avec un personnel médical au complet. Les autorités ont fait inoculer de force les habitants récalcitrants.

Dans la ville, on séparera soigneusement le quartier habité et le quartier des usines. Comme tout le terrain appartient au Trust, celui-ci veillera à ce que la spéculation ne fasse pas monter les prix, de sorte que son personnel et ses ouvriers ne pourront devenir la dupe de la soif universelle de l'or.

Les rues ont une largeur de 30 mètres et, devant les maisons, s'étendent des jardinets larges de 10 à 12 mètres.

L'année prochaine, Gary sera doté d'une magnifique église en style gothique.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Construction d'un groupe scolaire au Point-du-Jour.

Le maire de Lyon va soumettre à l'approbation du Conseil municipal le projet définitif de MM. Robert et Chollat, architectes, en vue de la construction d'un groupe scolaire au Point-du-Jour.

Édifiées sur un terrain d'une superficie de 1.369 mètres carrés, les constructions comprendront un corps de bâtiment en façade sur le chemin du Pont-d'Alai, avec sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage; en arrière de ce bâtiment seront placés les cours et préaux, et au fond de l'impasse sera aménagé un petit bâtiment servant de dépôt de pompes à incendie. Le chauffage des locaux sera assuré par le système de la vapeur à basse pression au moyen de générateurs placés en sous-sol.

Les travaux s'élèveront à la somme de 168.416 fr. 23, se décomposant en 18 lots pour chacun desquels le chiffre en italiques entre parenthèses, suivant le montant, indique le cautionnement à fournir :

1^{er} lot, Terrassements, 5.681 fr. 97 (300 fr.); 2^e lot, Maçonnerie, 45.129 fr. 77 (2.500 fr.); 3^e lot, Pierre de taille dure, 5.834 fr. 05 (300 fr.); 4^e lot, Pierre de taille mi-dure (Fournus et Estailades, 23.892 fr. 71 (1.200 fr.); 5^e lot, Pierre de taille tendre (Sainte-Juste ou analogues), 5.738 fr. 68 (300 fr.); 6^e lot, Planchers en ciment armé, 11.739 fr. 93 (300 fr.); 7^e lot, Ciments, 1.476 fr. 94 (100 fr.); 8^e lot, Revêtements, carrelages, 2.970 fr. 45 (150 fr.); 9^e lot, Charpente en bois, 6.273 fr. 09 (350 fr.); 10^e lot, Menuiserie, 9.797 fr. 06 (500 fr.); 11^e lot, Charpente en fer, 7.230 fr. 32 (400 fr.); 12^e lot, Serurerie, 5.905 fr. 55 (300 fr.); 13^e lot, Ferblanterie, plomberie, zinguerie et couvertures, 4.972 fr. 93 (300 fr.); 14^e lot, Plâtrerie, peinture, 5.086 fr. 06 (300 fr.); 15^e lot, Fumisterie, 323 fr.; 16^e lot, Vitrierie, 762 fr. 41; 17^e lot, Chauffage et ventilation, 3.000 fr. (300 fr.); 18^e lot, Aménagement du bureau postal, *Mémoire*; Imprévus 10 %, 14.581 fr. 49; Honoraires d'architectes 5 %, 8.019 fr. 82.

Les travaux seront mis en adjudication publique, à l'ex-

ception des 6^e, 11^e et 17^e lots, qui, en raison de leur nature spéciale, foront l'objet d'adjudications restreintes.

Commission chargée de l'acquisition d'œuvres d'art.

La Commission spéciale, chargée des acquisitions à faire, au compte de la Ville, dans les expositions lyonnaises d'œuvres d'art, a été désignée par le Conseil municipal, à la séance du 26 octobre dernier. Elle se compose de MM. BEAUVISAGE, MERMILLON, HOFFHERR, GORJUS, ROGNON, VIAL et ROUSTAN.

Le nouveau Président de la Société centrale des Architectes.

Le 30 octobre, la Société Centrale a procédé à l'élection de son président, en remplacement de M. J. Guadet.

Le choix de l'Assemblée extraordinaire, réunie à cet effet, s'est porté sur l'éminent architecte du Petit-Palais des Champs-Élysées, M. Charles Girault, membre de l'Institut. Né en 1851, à Cosne (Nièvre), Charles-Louis Girault entre à l'École des Beaux-Arts en 1873 (atelier Daumet).

Grand-Prix de Rome en 1880, il prit part avec succès, à son retour, à d'importants concours publics.

En 1900, il fut nommé architecte en chef des Palais des Champs-Élysées et chargé plus particulièrement des travaux du Petit-Palais.

A Bruxelles, M. Girault exécuta des travaux considérables et qui font honneur à l'art français : l'Arc de triomphe du Cinquantenaire, le château de Laeken, etc., etc.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1897, officier en 1900, membre de l'Institut en 1902, M. Girault est actuellement chargé du Palais de Fontainebleau.

Brevet d'invention.

M. PORCHEDDU, propriétaire du Brevet français n° 361664, du 6 décembre 1905, pour **Système de fabrication de plaques ou de carreaux troncopyriformes en plusieurs couches avec jointolement spécial, pouvant servir à la construction de pavés, planchers, toits plats, terrasses, etc., imperméables**, désire s'entendre avec entrepreneurs pour la vente de son brevet ou la concession de licences d'exploitation.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. GERMAIN, ingénieur-conseil, Office de brevets d'invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Adjudication pour la construction d'un pont en Belgique.

Il sera procédé, le 18 décembre 1908, à midi, au siège du Gouvernement provincial, à Mons (Belgique), à la réadjudication de la construction d'un pont en béton armé sur l'Escaut, à Escanaffles.

Les soumissions doivent être remises à l'Administration du Gouvernement provincial, à Mons, sous pli recommandé, avant le 14 décembre.

Une petite merveille.

Toutes les personnes qui écrivent beaucoup et qui sont pressées — elles sont légion — peuvent compter maintenant sur un instrument commode et essentiellement pratique : l'*Onoto*.

Aucune inquiétude à avoir sur la position de ce nouveau porte-plume à réservoir : il se met dans la poche, dans le sens que l'on veut, et ne tache jamais.

Il se charge d'encre automatiquement, en quelques secondes, sans nécessiter l'emploi d'un compte-gouttes.

L'*Onoto* est une petite merveille qui sera utile à tout le monde.

Un maire qui ne veut pas de concours

M. Sorrel, maire de Moulins, a donné sa démission à la suite d'une délibération du Conseil municipal qui l'avait mis en minorité au sujet d'un concours à ouvrir entre les architectes de la ville pour la construction d'une école pri-

maire supérieure. M. Sorrel voulait confier les travaux à l'architecte municipal.

Brevet d'invention.

M. TIRMANN, propriétaire du brevet français n° 370192, du 30 août 1906, pour **Indicateur du prix du trajet pour voitures de louage**, désire s'entendre avec industriels pour l'exploitation en France de ce brevet ou pour l'accord de licences.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. GERMAIN, ingénieur-conseil, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— GARD. — Le Conseil municipal de Nîmes aura prochainement à s'occuper de la question de l'hôpital, dont la reconstruction est décidée en principe par la Municipalité.

— ISÈRE. — Le Conseil général de l'Isère vient de ratifier le vote du Conseil général de l'Ain, tendant à l'inscription au programme de 1190, dans les deux départements, de la dépense du pont de Groslée, qui sera établi à deux voies charretières, presque entièrement métallique et d'une solidité à toute épreuve. — Le Conseil municipal de Bourgoin a approuvé toutes les modifications aux plans et devis dressés par M. Lambert, concernant la construction d'un filtre à l'ancienne citerne du Vernay. Le montant de la dépense sera de 9.400 francs. Il a adopté le projet de canalisation du Bachelet, depuis son origine jusqu'à son entrée dans les propriétés qu'il dessert, puis la construction d'un égout le long du côté sud du chemin du Bachelet, ainsi que celle d'une vanne de prise d'eau en face de la scierie Comte. Il a décidé également l'exécution de diverses réparations à l'abattoir et nommé M. Berraz, architecte, pour dresser les pièces du projet.

— RHÔNE. — Le Conseil municipal de Saint-Bonnet-le-Troncy a approuvé les plans et devis présentés par M. Per-rayon, architecte de Villefranche, en vue de la construction d'un groupe scolaire avec mairie sur l'emplacement des bâtiments actuels servant d'école de garçons pour la commune de Saint-Bonnet. La dépense s'élèvera à 65.000 francs environ.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 27 Novembre 1908

Petite rue de la Viabert. Prop., M. Schlaëfert, rue Rabelais, n° 99. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Rue du Docteur-Crestin, 14. Entrepôt. Prop., M. Soly, boulevard des Hirondelles, 38.

Rue Grillet, 3. exhaussement d'un immeuble. Prop., Mme Foullu, rue Paul-Bert, 6. Régis., MM. Gagneux et Michel.

Boulevard Pinel, 112. Deux maisons. Prop., M. Gay-Pellier, à Bron (Rhône) Entrepr., M. Bôle, rue de la Balme, 21.

Rue des Tournelles, 9. Hangar. Prop., MM. Vulliod, Ancel, rue des Tournelles, 11.

Impasse Saint-Eusèbe. Maison. Prop., M. Gaillard, rue Turbil, 3.

Rue de la Duchère, 35. Atelier. Prop., MM. Buffaud et Tavian, rue de la Duchère, 35.

Route de Vienne, 128. Maison. Prop., M. Cumin, chemin de Vénissieux, 59.

Rue Duguesclin. Hangar. Prop., M. Gay, rue Pierre-Corneille, 164. Parc Chaussagne. Maison. Prop., Société du Parc Chaussagne.

Locat., M. Pyton. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 66.

Parc Chaussagne. Maison. Prop., Société du Parc Chaussagne. Locat., MM. Givoret et Crignier. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 66.

Rue du Bourbonnais, 116. Hangar. Prop., MM. Lacarelle et Sanguard, rue du Bourbonnais, 116.

Rue du Bourbonnais, 86. Hangar. Prop., M. Salomon, rue du Bourbonnais, 86. Entrepr., M. Barnay, à Ecully (Rhône).

Chemin de la Scaronne. Usine. Prop., M. Allaix, à Bourgoin (Isère). Arch., M. Curny, rue Baul-Bert, 351.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCISE EN ST S	
	les 100 kil	
27 Novembre 1908		
Cuivre en lingots affiné	180 »	185 »
— en planche rouge	217 50	220 »
— — jaune	175 »	180 »
Etain Banca en lingots	375 »	380 »
— Billiton et détroits en lingots	365 »	370 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 »	43 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	45 »	46 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	53 »	54 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	70 »	72 »
— — — Autres marques	68 »	69 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	250 »	300 »
— laminé	375 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 50	20 50
Fer à double T, AO	20 50	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 50

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 23 novembre. — *Mairie de Villefranche.* — Collège Claude-Bernard. Canalisation des water-closets et mise au tout-à-l'égout. Montant, 6.933 fr. Adjud., M. Malelaz, à Villefranche, 22,25 p. 100 de rabais.

Ain. — 22 novembre. — *Mairie de Cessy.* — Construction d'un groupement scolaire. Montant, 57.070 fr. 29. Soumissionnaires : MM. Billel, 2 p. 100. — Husser, 4 p. 100. — Wiest, 5,15 p. 100. — Tardy, 6 p. 100. — Collobat, 8 p. 100. — Riva, 8 p. 100. — Adjud., M. Coppel, à Gex, 11,25 p. 100 de rabais.

Allier. — 22 novembre. — *Mairie de Néris-les-Bains.* — Construction d'un hôpital thermal. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 102.471 fr. Soumissionnaires : M. Auriche, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Loulergue, 2 p. 100. — Métivier, 4,25 p. 100. — Bardouet, 3 p. 100. — Michelon, 5 p. 100. — Adjud., M. Soubrier, à Montlucan, 6,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 10.442 fr. Soumissionnaires : M. Giraudon, prix du devis. — M. Cugny, 17,50 p. 100. — Société des ouvriers plombiers de Limoges, 0,25 p. 100. — Société des ouvriers plombiers de Moulins, 19 p. 100. — MM. Breton, 13 p. 100. — Auroy, 5,25 p. 100. — Juilhe, 7,10 p. 100. — Planchat, 5,10 p. 100. — Villeneuve, 17,25 p. 100. — Morlet, 12,25 p. 100. — Chapat, 11 p. 100. — Berthon, 5 p. 100. — Dagois, 10 p. 100. — Adjud., MM. Payen fils frères, à Limoges, 22 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 28.640 fr. Soumissionnaires : Société des ouvriers menuisiers de Limoges, 6 p. 100. — MM. Quoy, 0,50 p. 100. — Petit et Chatagnon, 5 p. 100. — Adjud., Société des ouvriers menuisiers, à Moulins, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 12.373 fr. Soumissionnaires : MM. Bayon, 19 p. 100. — Mme veuve Queyras, 13,13 p. 100. — MM. Lemoine et Toulmet, 22 p. 100. — Dapogny, 23,50 p. 100. — Joussain, 13,50 p. 100. — Société des ouvriers serruriers, 12 p. 100. — MM. Dénoux, 18 p. 100. — Neyraud, 8,65 p. 100. — Rouffet, 10,50 p. 100. — Péronnin, 27 p. 100. — Adjud., M. Confesson, à Commentry, 27 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 30.507 fr. Soumissionnaires : Union lyonnaise des entrepreneurs, 17,86 p. 100. — MM. Ville-neuve, 17,50 p. 100. — Falciola, 16,20 p. 100. — Société ouvrière, 22,50 p. 100. — MM. Jouanneau, 20 p. 100. — Faure, 22,15 p. 100. — Saccard, 18,50 p. 100. — Adjud., M. Villate, à Néris, 30,05 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Planchers en ciment armé. Montant, 41.783 fr. Soumissionnaires : MM. Boussiron et Sarric, 12,15 p. 100. — Léauté, 1,27 p. 100. — Demay frères, 5 p. 100. — Patron, 16 p. 100. — Société des ciments armés, 8,50 p. 100. — MM. Mollaret et Guinat, 13,15 p. 100. — Moulin, 6 p. 100. — Michelon, 8,51 p. 100. — Chanard, 11 p. 100. — Adjud., MM. Pèneau frères, à Nantes, 19 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 novembre. — *Mairie de Veurey.* — Chemin vicinal n° 13. Construction. Montant, 14.000 fr. Adjud., M. Maurice, à Saint-Martin-de-la-Cluze, 17 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 21 novembre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 5. Amélioration de la traverse de Grande-Rive. Montant, 11.000 fr. Adjud., M. Lugin, à Lugrin, 3 p. 100 de rabais.

Jura. — 19 novembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Montant, 3.200 fr. Adjud., M. Carrette, à Mcvchard, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Conord, E. Martin, prix du devis. Non adjugé.

Jura. — 21 novembre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Saint-Claude. Chemin de grande communication. Elargissement. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaire : M. A. Balmer, 5,31 p. 100. — Adjud., M. Thomas, à Saint-Laurent, 10,30 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Lavans-Saint-Claude. Même chemin. Rechargement. Montant, 1.050 fr. Adjud., M. Meynier, à Lavans, prix du devis. — 3^e lot. Saint-Pierre. Réfection toiture. Montant, 3.100 fr. Soumissionnaires : M. L. Belli, prix du devis. — M. Blanc, 4 p. 100. — Adjud., M. Boutté, à Saint-Maurice, 5 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 21 novembre. — *Mairie de Chalon.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Raccordement de chaussées et de trottoirs. Montant, 1.550 fr. Soumissionnaires : MM. Sordet, 9 p. 100. — Ratoueix, 8 p. 100. — Conord, 3 p. 100. — Adjud., M. Bruno, à Chalon, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Trottoirs bitumés, rue de la Banque. Montant, 816 fr. 95. Soumissionnaires : MM. Ratoueix, 6 p. 100. — Conord, 6 p. 100. — Sordet, 4 p. 100. — Vauchey, 1 p. 100. — Adjud., M. Bruno, 13 p. 100 de rabais. — Transformation des écuries à l'abattoir. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Soumissionnaires : M. Perard, 4 p. 100. — Adjud., M. Douard, à Chalon, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Adjud., M. Meunier, à Chalon, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Soumissionnaire : M. Mennebeuf, 6 p. 100. — Adjud., M. Dubois, à Chalon, 13 p. 100 de rabais. — Construction de trois nouveaux toits à porcs à l'abattoir. Soumissionnaire : M. Perard, 8 p. 100. — Adjud., M. Douard, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 22 novembre. — *Mairie de la Roche-Vineuse.* — Travaux communaux. Montant, 2.962 fr. 31. Soumissionnaires : MM. Perraud, 9 p. 100. — Adjud., M. Guinet, à la Roche-Vineuse, 12 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 15 novembre. — *Mairie de Villes.* — Réfection des conduites d'eau. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : MM. Hugues, 2 p. 100. — Société Marseille-Plomberie, 3 p. 100. — MM. Daillaut, 2 p. 100. — Savinas, 2 p. 100. — Adjud., M. Roux, à Remoulins (Gard), prix du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Demande avant le 31 décembre 1908. — *Hôtel de la Préfecture.* — Etablissement de chemins de fer d'intérêt local dans le département du Rhône. Le département du Rhône a pris en considération l'établissement des lignes indiquées ci-après, avec leurs longueurs dans le Rhône : Odenas à Belleville et à Tramays, sur 62.120 mètres. Beaujeu à Mâcon, sur 11.180 m. La construction serait faite par le concessionnaire. Il est fait appel aux demandeurs en concession. Ils trouveront les renseignements utiles à la Préfecture du Rhône et au bureau de l'Ingénieur en chef, 6, rue Duquesne. Ils devront déposer leurs demandes à la Préfecture du Rhône et à celle de Saône-et-Loire, avant le 31 décembre 1908, délai de rigueur.

Allier. — Vendredi 11 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Canal du Berry. Travaux d'entretien pendant les années 1909 à 1915. Lot unique. de Montlucan à la limite des départements de l'Allier et du Cher. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Pigache, ingénieur en chef, 1, quai d'Auron, à Bourges. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), et de M. Barrat, ingénieur, à Saint-Amand.

Haute-Loire. — Dimanche 20 décembre, 2 h. — *Mairie d'Aurec.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, couverture et zinguerie. Montant, 13.002 fr. 96. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.748 fr. 38. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 3.510 fr. 59. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 3.107 fr. 55. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.811 fr. 75. Cautionnement, 200 fr. Somme à valoir sur l'ensemble, 2.811 fr. 77. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Vendredi 11 décembre, 10 heures. — Travaux communaux pendant une, deux ou trois années. Montants annuels. 1^o Entretien des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Maçonnerie et plâtrerie. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Charpente en bois. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 130 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^o Entretien et fourniture de mobilier. 1^{er} lot. Entretien et fourniture du mobilier. Montant, 5.000 francs. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Fournitures d'objets mobiliers et de quincaillerie. Montant, 6.700 francs. Cautionnement, 335 fr. — 3^e Entretien des rues, trottoirs, pavages, etc. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 900 fr. Visa, quatre jours avant l'adjudication, par le directeur des travaux publics. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Mercredi 9 décembre, 10 h. 1/2. — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Autoreille. Chemin vicinal ordinaire n° 5, d'Autoreille à Gy. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et le chemin de grande communication n° 11a, sur 875 mètres. Montant, 8.021 fr. 05. Cautionnement, 300 fr. Frais, 117 fr. 70. — 2^e lot. Hugier. Chemin vicinal ordinaire n° 7, d'Hugier à Bay. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et le profil 62b, sur 1.537 mètres. Montant, 10.246 fr. 60. Cautionnement, 320 fr. Frais, 103 fr. — 3^e lot. Percy-le-Grand. Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Percy-le-Grand à Saint-Maurice. Construction entre le lieu dit « Les Renouillères » et la limite du département, sur 564 mètres. Montant, 3.086 fr. 98. Cautionnement, 100 fr. Frais, 88 fr. 60. — 4^e lot. Essertenne. Aménagement du bureau de poste. Montant, 1.138 fr. 31. Cautionnement, 55 fr. Frais, 53 fr. 20. Auteur du projet : M. Collard, à Gray. — 5^e lot. Fleurey-Lavoncourt. Couverture d'une fontaine. Montant, 2.923 fr. 70. Cautionnement, 150 fr. Frais, 52 fr. 60. Auteur du projet : M. Humbert, à

Vesoul. — 6^e lot. Mautoche. Construction d'un puits public. Montant, 2.149 fr. 24. Cautionnement, 110 fr. Frais, 47 fr. 20. Auteur du projet : M. Laplanche, à Gray. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. Renseignements à la sous-préfecture.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 17 décembre, 2 h. — *Mairie de Chambéry.* — Chefferie de Chambéry. Entretien des forts d'Aiton, de Montperché et de Mongilbert pendant les années 1909 à 1911 Montant annuel, 5.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 2 décembre, au directeur du génie, à Grenoble. — Renseignements dans les bureaux du génie, à Chambéry.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 18 décembre. — *Mairie de Grenoble.* — Direction d'artillerie. Entretien des couvertures des bâtiments dans les places de Grenoble et de Modane, pendant l'année 1909. — 1^{er} lot. Place de Grenoble. Entretien. Montant, 2.357 fr. — 2^e lot. Place de Grenoble. Travaux neufs. Montant, 11.540 fr. — 3^e lot. Place de Modane. Entretien. Montant, 232 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 9 décembre. Réadjudication éventuelle le 8 janvier. Renseignements à l'arsenal Randon, à Grenoble.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mardi 1^{er} décembre, *Le Trouvère.* — Mercredi, *L'Etoile du Nord.* — Jeudi, *Le Prêcheur de Saint-Othmar.*

CÉLESTINS Mardi 1^{er} décembre, première de *l'Apprentie* (création en province), pièce historique à spectacle, de Gustave Geffroy. — Location ouverte de 10 heures du matin à 8 heures du soir et par téléphone 17-67. — Les douze décors de l'Odéon ont été obligeamment prêtés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

SCALA A 8 h. 1/2 le *Bonheur Mesdames!* avec M^{lle} Yvonne Andrée. — Jeudi, en matinée, le *Petit Lord.*

CASINO-KURSAAL Spectacle varie à 8 h. 1/4, succès triomphal de Chevalier, dernière représentation des Moran-Wiser, Séviane, les Marno. Demain, grande soirée mondaine, six débuts.

ELDORADO Concert spectacle à 8 h. 1/2 et le gros succès actuel : *Quoi qui g'n'a?* revue locale à grand spectacle, en 2 actes et 8 tableaux. A l'étude, la *Pension Michonnet.*

HORLOGE La troupe s'est encore accrue d'une attraction bien extraordinaire, les Avenirino-M., excentricité acrobatique sur fil tendu; les désopilants Danglard, dans leurs scènes militaires, continuent à remporter tous les soirs leur succès, comme la pièce si amusante *100.000 de dot.* — Vendredi 4 décembre, première de la revue de l'Horloge : *Ça va barder!* en 6 tableaux locaux, satiriques et d'actualité, de Paul Tulmat; arrangement musical et airs nouveaux de A. Clavet, décors neufs de Ravaux, mise en scène de Monjoy, M^{lle} Saulois, les Danglard, les Avenirino-M., sont spécialement engagés et joueront les principaux rôles ainsi que le gène Lafage (ex-mère Battandier). — Le bureau de location pour les premières de la Revue est ouvert à partir du mardi 1^{er} décembre.

SOCIÉTÉ DES GRANDS CONCERTS DE LYON

Troisième concert de l'abonnement. dimanche 6 décembre 1908 à 3 h. 1/2 du soir avec le concours de M. Alexandre GUILMANT. — Inauguration du grand orgue construit par la maison Cavaille-Coll-Mutin. — 1. *Cantate* "Wachet auf", (J.-S. Bach). 2. *Passacaglia*, pour orgue (J.-S. Bach). 3. *Symphonie en Ré mineur* (C. Franck). 4. *La Vierge à la Crèche*, avec chœur (C. Franck). 5. a) *Pastorale en Mi*. b) *Final en Si bémol*, pour orgue (C. Franck). 6. *8^e Béatitude* (C. Franck). — Suite des concerts d'abonnement : Dimanche 27 décembre 1908; dimanche 17 janvier 1909; dimanche 31 janvier 1909; dimanche 14 février 1909; dimanche 28 février 1909 (Matinées); dimanche 17 mars (Soirée). Avec le concours de MM. Ed. Rislér, Jacques Thibaud, A. Hekking, Ch.-M. Widor, G. Mary, Jean Redev, J.-G. Ropartz, etc.; de MM^{mes} A. Villot-Robart, Eléonore Blanc. — Prix d'abonnement pour les sept concerts restant à donner : Première catégorie : 41 fr. — Deuxième catégorie : 31 fr. — Troisième catégorie : 22 fr. — S'adresser au Syndicat d'Initiative, 19, place Bellecour, et chez les marchands de musique.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905) Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or, — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 49911

TOUS POUR UN MAISON DE RETRAITE UN POUR TOUS

DES

Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE
15 Février 1909

• LOTERIE •

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

621.000 FRANCS

1^{er} Gros lot: 250.000 fr. — 2^e, 100.000 fr. — 3^e, 50.000 fr.

LE BILLET
1 franc

1.196 lots en espèces — pour —

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, ardoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

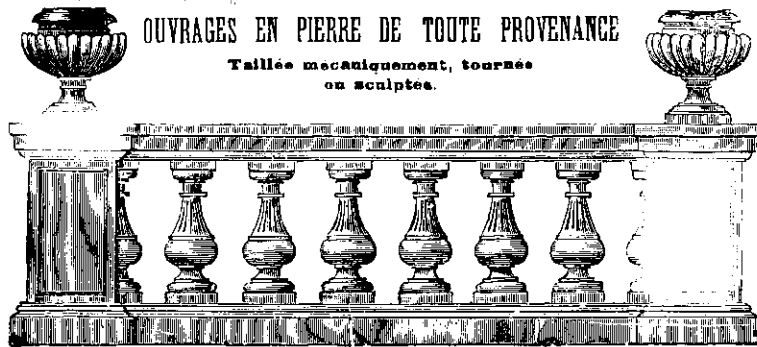
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* STOPPAGE ET DELUSTRAGE *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 3 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISSE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de chine ou au crayon noir

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

MODELAGE-SCULPTURE

ORNEMENTS D'ARCHITECTURE

en STAAF et en CARTON-PIERRE

Ancienne Maison PIVOT

PENELLE

Successesseur

Ateliers : Rue Sala, 54, LYON

SCULPTURE SUR BOIS ET PIERRE

Bronze Artistique

GRANDE VARIÉTÉ DE MODÈLES NOUVEAUX

Corniches dessus de porte en Staaf
Rosaces de plafond, etc.

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas